M.E.S., Numéro 123, Vol.2. Juillet – Septembre 2022
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N°ISSN (en ligne) : 2790-3109
N°ISSN (impr.) : 2790-3095
Mise en ligne le 28 juillet 2022

Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, juillet - septembre 2022

LA DECENTRALISATION A L'EPREUVE DE DEFIS POLITICO-ECONOMICO-FINANCIER « DIAGNOSTIC AU SEIN DES E.T.D DE LA VILLE DE KINSHASA »

par

Bruno TANDJOLO-EMONGO

Résumé

A travers cette étude, l'auteur pose un diagnostic au sein des Entités Territoriales Décentralisées afin de palper du Doig les réalités politico-économico-financières en terme de défis auxquels les ETD sont confrontées dans la gestion de différents besoins communautaires.

Mots clés : ***décentralisation, E.T.D.***

Abstract

Through this study, the author makes a diagnosis within the Decentralized Territorial Entities in order to feel from the Doig the politico-economic-financial realities in terms of challenges with which ETDs are confronted in the management of different community needs.

Keywords : *decentralization, E.T.D.*

INTRODUCTION

Nous avons porté le choix sur la décentralisation par rapport à son indispensabilité pour tout Etat unitaire qui veut promouvoir un développement par le bas. Il faut souligner que dans tous les Etats modernes, la décentralisation fait preuve d'une importance très capitale dans la mesure où elle contribue beaucoup dans l'amélioration des conditions de vie des populations étant donné qu'elle met l'accent sur la proximité. Avec une décentralisation réussie, les populations n'auront pas à trop s'inquiéter sur la prise en charge de leurs problèmes les plus immédiats et urgents.

Les recherches réalisées sur la décentralisation, (ses avantages et inconvénients) sont nombreuses, ce qui fait que la revue de la littérature est indispensable. Il faudrait aussi souligner le caractère non exhaustif de cette revue. Les auteurs ci-dessous, ont chacun en ce qui le concerne, abordé la décentralisation sous un aspect particulier. Au moins une dizaine dont Lotoy-Ilango, Kasongo Mungongo, Léon De Saint Moulin, Meya-Ngemba, Vunduawe te Pemako, BiyoyaPhilipe, Kayombo, Toengaho-Lokundo, considèrent l'absence de volonté politique comme la principale cause de la décentralisation.

- l'absence de volonté politique

Pour ce deuxième groupe de chercheurs dont Munayi, Metena M'TEBA, Omasombo Tshonda, Mabi Mulumba, Djoli Esengekele par contre, estiment que l'ineffectivité de la décentralisation s'explique par les raisons ci-après :

- la non originalité de la décentralisation avec des conséquences géopolitiques fâcheuses ;
- le non remplacement du système hérité de la colonisation ;
- la précipitation dans la mise en œuvre de cette politique ;
- l'implantation de système de survie politique ;
- le non-respect du kit juridique pour le fondement de l'Etat.

A dire vrai, les causes de l'ineffectivité de la décentralisation ne semblent pas être élucidées.

S'il faut nous questionner sur la vraie motivation de l'adoption de la décentralisation comme mode de gestion de certaines Entités, la réponse sera le développement de la république à partir de la base. Nous pensons pour notre part, qu'il faut interroger les gestionnaires des ETD sur certains facteurs considérés fondamentaux dans le fonctionnement harmonieux de celle-ci en vue du développement voulu par le bas.

De nos jours en République Démocratique du Congo, non seulement que la constitution du 18 février 2006 fait mention de la décentralisation en son article 3, mais il y a aussi une loi organique n°008/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation, et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces qui viennent s'ajouter pour expliciter cet article de la constitution. Il y a huit ans, les entités territoriales décentralisées n'ont jamais joui de l'autonomie financière, ni de la libre administration de leurs affaires.

Eu égard de ce qui vient d'être dit ci-haut, la question est la suivante : Quels sont les obstacles qui entravent l'effectivité de la décentralisation des communes de Ngaba, Makala, et Lemba ? Et comment mettre en chantier les défis politico-Economico-Financiers pour des fins utiles ?

La décentralisation n'est pas toujours effective au sein des collectivités précitées, parce que ces collectivités ne sont pas viables physiquement, politiquement, économiquement et financièrement. C'est-à-dire ces entités ne satisfont pas aux conditions susceptibles de favoriser son effectivité.

Pour expliquer cette situation, nous avons recouru à l'approche structuro-fonctionnaliste. L'objectif visé est de comprendre ou se rendre compte que les ETD en tant que structure censée disposer des ressources afin d'atteindre le développement quoi qu'un idéal est-elle réellement confrontée aux défis politico-économico-financiers. Talcott-Parsons[1] pense d'ailleurs que ce sont des structures sociales qui permettent à une

[1] R. NGOMPER ILUNGA., *Sociologie générale*, Kinshasa, Ed. APRE, 2016, pp.97-98.

société de répondre aux besoins de ses membres ainsi qu'à ses propres besoins. Ces structures diverses doivent, pour ce faire, se coordonner et s'intégrer pour préserver l'unité de la société en tant que système global. Ce cadre théorique construit met au premier plan la notion de système et définit quatre impératifs fonctionnels communs à tout système quel qu'il soit :

Adaptation à l'environnement, réalisation des objectifs, intégration, cohérence et réduction des tensions. Il s'agit de ce qui a été appelé le système « AGIL » :

- adaptation (A) : toute société doit équilibrer ses ressources pour assurer sa survie en entretenant des relations avec son environnement ;
- goal-attainment (G) : c'est la poursuite des objectifs ;
- intégration (I) : c'est la coordination, l'intégration de différentes parties, de différents intérêts qui composent une société ;
- latent pattern maintenance and tension management (L).

C'est l'entretien des modèles et des normes et la gestion des tensions, en assurant la cohérence du système des valeurs dans la société.

Dans l'objectif de rapprocher les gouvernants des gouvernés, le constituant a créé les structures auxquelles, il a attribué la personnalité juridique distincte de celle de l'Etat. Ces nouvelles structures jouissent du principe de la libre Administration, et diverses autonomies dont, financière, organique, fonctionnelle etc. Ces entités sont, selon l'article 3, alinéa 1-2-3, la ville, la commune, le secteur et la chefferie. Dans l'utopie politique du législateur, ces structures doivent fonctionner librement et sans interférence des services provinciaux ou centraux, seul le principe de collaboration devrait caractériser le fonctionnement de ces trois échelons de gouvernance politiques, et non le principe de subordination car, ces entités disposent de presque les mêmes attributions et rendent compte de leurs gestions à leurs populations locales via les organes délibérants de ses structures. Il faut noter que l'objectif initial de la création des ETD est celui de promouvoir le développement à la base. Voilà pourquoi, au postulat adaptation, nous avons évalué les ressources des ETD, concernant le deuxième postulat, nous avons évalué l'objectif pour lequel les ETD sont créées et en voie d'être atteint, dans le troisième postulat, nous avons évalué le niveau d'intégration de différente couches sociale et leurs intérêts au regard de l'objectif du développement fixé aux ETD, et enfin, le quatrième postulat nous oblige d'évaluer la gestion de différends qui opposeraient les différentes parties, mais aussi et surtout le degré de la cohérence du système des ETD.

Nous avons utilisé la technique documentaire et le questionnaire que nous avons soumis aux fonctionnaires des Communes sous étude. Grace à la technique documentaire, nous sommes entré en contact des différentes prévisions budgétaires des ETD, l'éclairage de concepts etc.

I. Définitions de la décentralisation

De nos nombreuses lectures, il s'est avéré que la définition de la décentralisation varie selon les points de vue adoptés par les auteurs. Cependant, elle contient des

éléments substantiels sans lesquels on ne peut pas parler de la décentralisation. Il s'agit de la personnalité juridique et de l'autonomie.

Pour Jean-Marie Aubey[2], il s'agit d'une des réponses possibles à un problème fondamental, celui de la répartition des fonctions entre l'Etat et les autres personnes publiques. L'examen des solutions possibles fait apparaître deux procédés principaux de répartition des pouvoirs : d'une part la centralisation qui conduit à placer dans les mains de l'Etat l'ensemble des pouvoirs administratifs et d'autre part, la décentralisation qui conduit à les repartir (au moins partiellement) entre les autres personnes administratives spécialisées. Ces deux modes se présentent sous une forme authentique et s'opposent d'une façon absolue, ce qui explique qu'ils ne peuvent être que difficilement utilisés à l'état pur.

Pour sa part, René Chapus[3] part d'une comparaison entre la déconcentration et la décentralisation pour donner des définitions correspondantes aux critères de différenciation de ces deux concepts.

Et Maurice Hauriou revient sur ce que Tocqueville avait déjà exprimé dans cette célèbre pensée : «c 'est dans la commune que réside la force des peuples libres ». Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui font goûter l'usage paisible et l'habitue à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement, mais elle n'a pas l'esprit de liberté » (De la démocratie en Amérique, 1835, 1ère partie. chap.5).

Déhoumon[4], quant à lui, définit la décentralisation comme un mode d'administration dans lequel les collectivités, publiques se voient reconnaître une personnalité morale distincte de l'Etat et un pouvoir de décision propre.

Vunduawe te Pemako[5] définit la décentralisation comme un système d'organisation administrative dans lequel, par ou en vertu de la loi, il y a existence, en dehors du centre, d'autres niveaux de responsabilité et de décision.

Pour Ngoma Binda[6], la décentralisation consiste à confier la Gestion de l'ensemble des intérêts régionaux et locaux à des autorités régionales et locales dotées vis-à-vis du pouvoir central, d'une large autonomie organique et financière.

G. Peiser, Maspenthol et Laroque[7] avancent que la décentralisation administrative est un système d'organisation par lequel l'Etat permet à d'autres personnes morales que lui d'assurer la gestion de certains services publics.

[2]J-M. AUBY., *Les institutions administratives*, Paris, Ed. Dalloz, 1989, p. 46
[3] CHAPUS, R., Droit Administratf Général, Paris, 9e Ed. Monchretien, 1995.
[4]DEHOUMON, P., Formes Traditonnelles et contemporaines de participation locale et d'autonomie en Afrique, Johanesbourg, éd.FKA, 1977.
[5]VUNDWAWE TE PEMAKO, F., « L'Administration publique instrument du pouvoir et pilier de l'Etat », in *Cahier du Potentiel*, Kinshasa, janvier-février 2003, pp.341-356.
[6] NGOMA BINDA., (sous dir), pour une démocratie fédéraliste au Zaire, kinshasa, Ed. IFED, 1992 pp1-4
[7] MASPENTHIOL et LAROQUE., *La tutelle Administrative*, Paris, Ed. Sirey, SD, p10.

Chirishungu Chiza qui parle globalement de la décentralisation territoriale, politico-administrative et économico-financière, procède d'une comparaison entre celle-ci et les autres modes de gestions tels que le fédéralisme, la centralisation etc.

Dans son célèbre ouvrage intitulé « Connaissance des institutions publiques », Georges Gontcharoff[8] note cinq ressorts de la décentralisation à savoir : la critique de l'Etat central, les revendications des autorités locales, la promotion d'une nouvelle citoyenneté, le partage des responsabilités et la multiplicité des communes. Pour nous, la décentralisation est ce mode de gouvernance politico-administrative mettant au centre de résolution de problèmes locaux, les institutions locales auxquelles on reconnait une certaine indépendance de gestion, donc, c'est le levier du développement de la base et de toute la République.

1.1. Types de décentralisation[9]

Nous reprenons, pour établir les différents types de décentralisation, la typologie proposée par l'Organisation mondiale de la santé (Mills et al. 1991) ainsi d'ailleurs que par Rondinelli (1981) : la décentralisation administrative (ou déconcentration), la décentralisation fonctionnelle (ou délégation), la décentralisation politique (ou dévolution), et la décentralisation qu'on peut nommer structurelle (ou privatisation). Ici dans le cadre de cette étude, nous focalisons notre attention sur la décentralisation politique.

1.2. Avantages de la décentralisation

La décentralisation présente comme avantages : une politique plus proche du citoyen ; une prise de décision plus prompte ; la rentabilité ; l'autonomie financière. Pour nous imprégner des défis auxquels la décentralisation est confrontée, nous avons recouru au questionnaire d'enquête.

Questions de l'enquête

1. Quelle est votre appréciation par rapport au processus de la décentralisation amorcée en République Démocratique du Congo ?
2. Pourquoi qualifiez-vous ainsi votre appréciation ?
3. Quelle(s) est(sont) la(les) conséquence(s) que peut susciter le processus de la décentralisation dans les collectivités territoriales dans la ville de Kinshasa ?

Toutes les trois questions posées aux fonctionnaires sont préformées, du fait que nous avons proposé aux fonctionnaires une grille de réponses en avance et leur travail ne consistait qu'à cocher l'une ou l'autre assertion après avoir pris connaissance de la question. Nous avons choisi le questionnaire écrit à soumettre aux fonctionnaires pour une simple et bonne raison que ces derniers sont les principaux témoins du fonctionnement et de difficultés auxquelles les ETD sont confrontés. Cette technique se justifie aussi par rapport à l'indisponibilité des fonctionnaires comme acteurs et témoins

[8]GONTCHAROFF, G., Connaissance des Institutions Publiques. Repères à l'usage des acteurs sociaux, Ed. Paris, l'harmathan, 2005.

[9]VINCENT, L., Décentralisation, Politique publique et Relation du pouvoir, Montréal, les presses de l'Université de Montréal, 2001, p.38, collection politique et économie.

de la mise en œuvre de la décentralisation. Alors ils avaient la possibilité de répondre à la maison ou au bureau dès lors qu'ils seraient libres.

2.2. Identification des fonctionnaires

Tableau 1 : ***Profil des fonctionnaires***

RUBRIQUES	MODALITES	FREQUENCE			TOTAL SOUS-RUBRIQUES	% SOUS-RUBRIQUES	%
		Commune de	Commune de	Commune de			
Sexe	Féminin	11	7	9	27	14%	100
	Masculin	52	56	54	162	86%	
Tranche d'âge	≥ 60 ans	5	6	7	18	9,5%	100
	50 – 59 ans	28	29	33	90	48%	
	40 – 49 ans	26	21	16	63	33%	
	30 – 39 ans	4	7	7	18	9,5%	
Etat-civil	Marié	36	29	29	94	50%	100
	Veuf(ve)	6	9	5	20	11%	
	Célibataire	2	-	3	5	2%	
	Divorcé	-	-	2	2	1%	
	Autre	19	25	24	68	36%	
Niveau d'instruction	Non scolarisé	-	-	-	-	0%	100
	Primaire	11	17	14	42	22%	
	Secondaire	43	43	47	133	70%	
	Universitaire	9	3	2	14	8%	

Source : Conçu par nous-même, à partir des données de terrain.

De ce tableau, découlent six histogrammes ci-après :

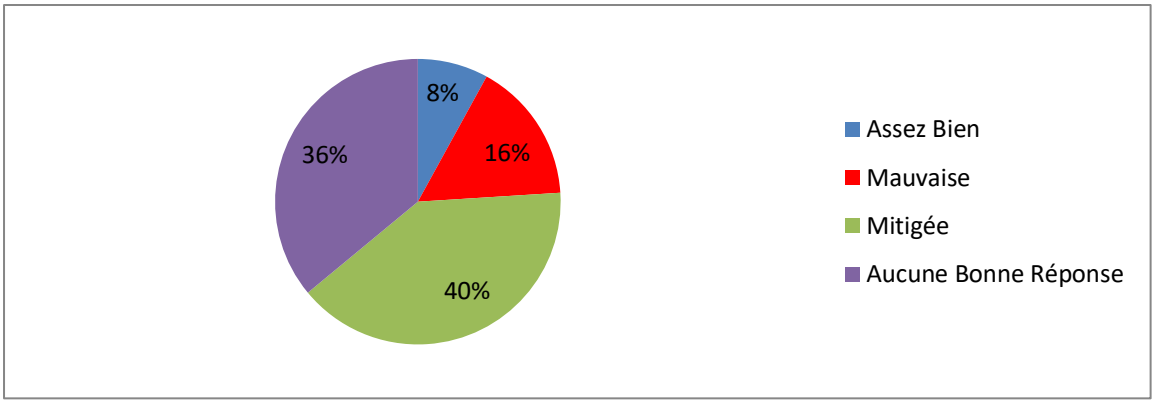
L'identité des enquêtés étant connue, nous avons abordé l'enquête sur terrain à partir de trois questions majeures.

2.3.1. Quelle est votre appréciation par rapport au processus de la décentralisation amorcée en République Démocratique du Congo ?

A cette question, nous avons proposé les réponses ci-dessous aux enquêtés afin de leur permettre de réagir promptement : très bonne ; bonne ; assez bien ; mauvaise ; mitigée ; aucune bonne réponse.

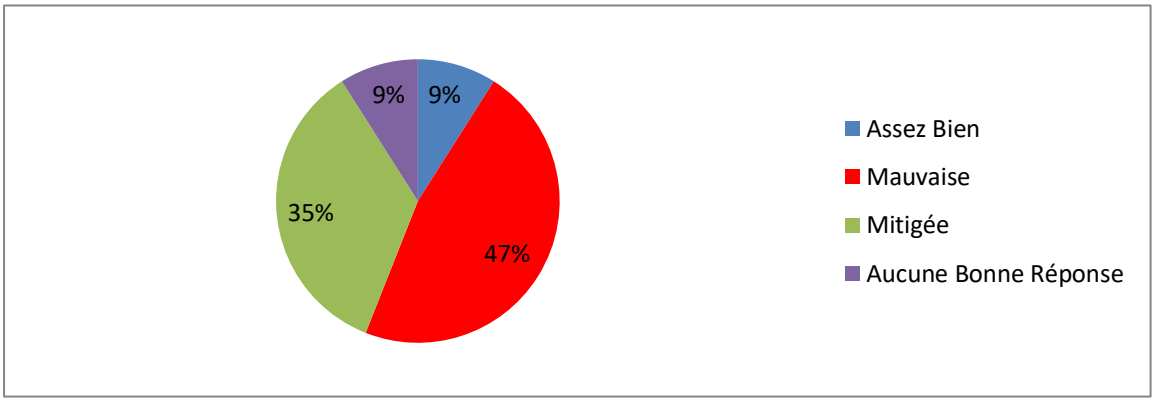
Ainsi, dans les lignes qui suivent, nous présentons la quantification des résultats par commune :

a. Pour la Commune de Lemba



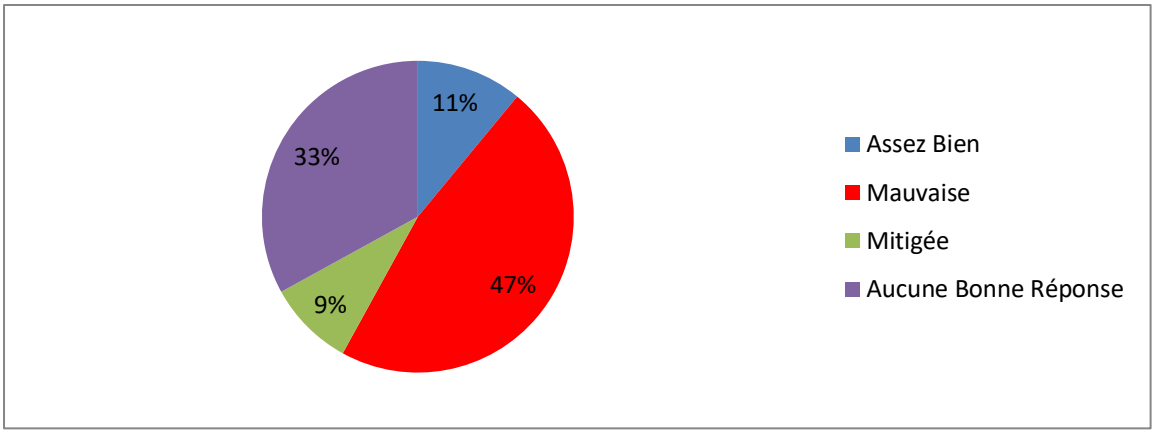
De ce diagramme, il se dégage clairement que la tendance générale quant à l'appréciation du processus de la décentralisation pour les fonctionnaires de la Commune de Lemba, reste mitigée avec 40%. Cette proportion est suivie de 36% de fonctionnaires qui n'ont pas émis d'avis en termes d'appréciation du processus de la décentralisation. En troisième lieu, il y a 16% de répondants qui ont affirmé une mauvaise appréciation du processus. Et, 8% de répondants ont coché l'assertion assez bien.

b. Pour la Commune de Makala



Pour la Commune de Makala, il ressort de la lecture de ce diagramme circulaire que l'appréciation du processus de la décentralisation reste mauvaise avec 47% des fonctionnaires. En deuxième lieu, une frange aussi importante de 35% de fonctionnaires ont émis un avis mitigé. En troisième position, il y a eu en concurrence 9% de fonctionnaires dont leur appréciation était assez bien et pour 9% autres, ils n'avaient aucune bonne réponse quant à ce.

c. Pour la Commune de Ngaba



Pour la Commune de Ngaba, le constat est qu'à 47%, l'appréciation des fonctionnaires était mauvaise en ce qui concerne le processus de la décentralisation, 33% n'avaient aucune bonne réponse, 11% ont estimé que le processus était assez bien et 9% ont pensé que le processus avait des résultats mitigés.

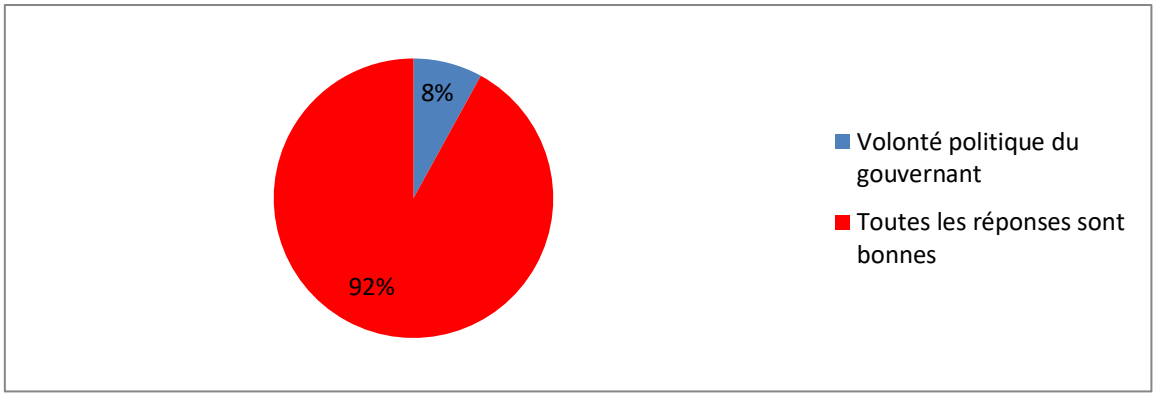
2.3.2. Pourquoi qualifiez-vous ainsi votre appréciation ?

A cette question, nous avons proposé les réponses ci-dessous aux enquêtés allant dans le sens des obstacles liés au processus de la décentralisation. Nous avons explicitement pensé :

- à la volonté politique du gouvernant matérialisée par la promulgation d'un arsenal juridique sur la décentralisation ;
- à la non organisation des élections urbaines, municipales et locales ;
- au fonctionnement des ETD qui se fait en contrecourant de textes sur la décentralisation ;
- un personnel administratif insuffisant, mal formé, moins motivé, vieillissant et insuffisamment préparé aux nouvelles méthodes et aux outils de travail correspondants ;
- à l'inexistence des mesures d'application des lois déjà promulguées qui complique la gestion des affaires locales ;
- la rétrocession insuffisante, irrégulière et sporadique qui fait l'objet de négociation entre la province et l'ETD et entre la province et le Gouvernement Central ;
- la faible mobilisation des recettes locales ;
- toutes les réponses sont bonnes ;
- aucune bonne réponse.

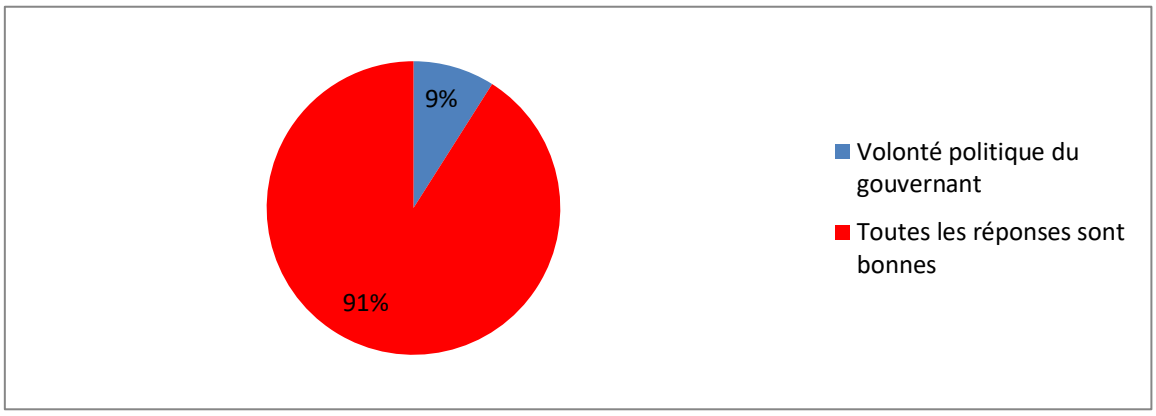
A ces propositions de réponses, les fonctionnaires ont réagi de la manière ci-après :

a. Pour la Commune de Lemba



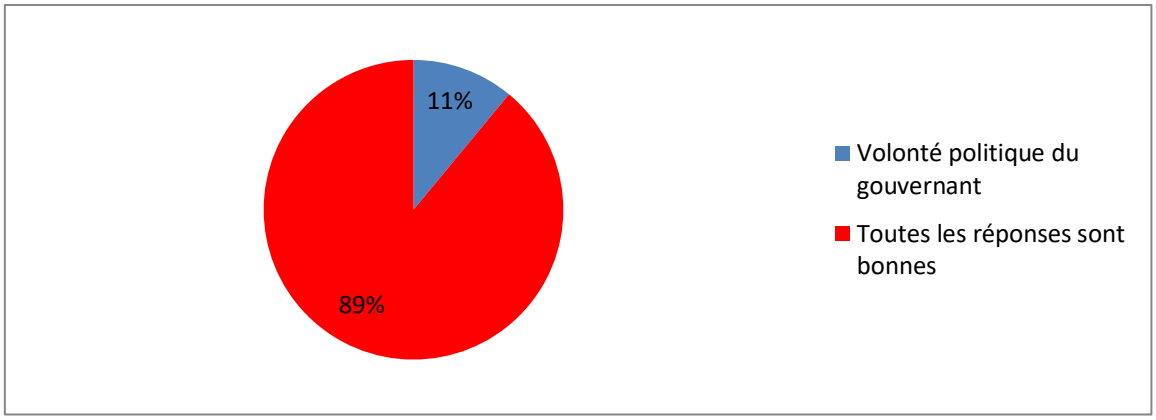
De ce diagramme circulaire, il se dégage que la grande majorité, soit 92% des fonctionnaires ont coché l'assertion « toutes les réponses sont bonnes ». Pour eux, leur qualification du processus est sous-tendu par plusieurs manquements dont la non organisation des élections urbaines, municipales et locales, le fonctionnement des ETD qui se fait en contrecourant de textes sur la décentralisation, un personnel administratif insuffisant, mal formé, moins motivé, vieillissant et insuffisamment préparé aux nouvelles méthodes et aux outils de travail correspondants, l'inexistence des mesures d'application des lois déjà promulguées qui complique la gestion des affaires locales, la rétrocession insuffisante, irrégulière et sporadique qui fait l'objet de négociation entre la province et l'ETD et entre la province et le Gouvernement Central ainsi que la faible mobilisation des recettes locales. Par contre, 8% des fonctionnaires ont pensé que le processus de la décentralisation est assez bien parce qu'il y a la volonté politique du gouvernant matérialisée par la promulgation d'un arsenal juridique sur la décentralisation.

b. Pour la Commune de Makala



Comme pour les fonctionnaires de la Commune de Lemba, le constat reste aussi le même pour ceux de la Commune de Makala. En effet, à 91%, les fonctionnaires ont confirmé toutes les réponses que nous leur avons proposées, c'est-à-dire ils affirment que le processus de la décentralisation n'est pas bon, car il est entaché de beaucoup de manquements. Par ailleurs, une infime frange des fonctionnaires, soit 9% ont pensé à la volonté politique manifeste du gouvernant matérialisée par la promulgation d'un arsenal juridique sur la décentralisation.

c. Pour la Commune de Ngaba



La lecture de cette figure indique clairement que 89% des fonctionnaires de Ngaba ont rejoint leurs collègues des Communes de Lemba et de Makala, en fustigeant le processus de la décentralisation par le simple fait qu'il a occasionné beaucoup de difficultés dans le fonctionnement surtout des Entités Territoriales Décentralisées. Par contre, une frange moins considérable, soit 11%, s'est focalisée sur la volonté politique du gouvernant.

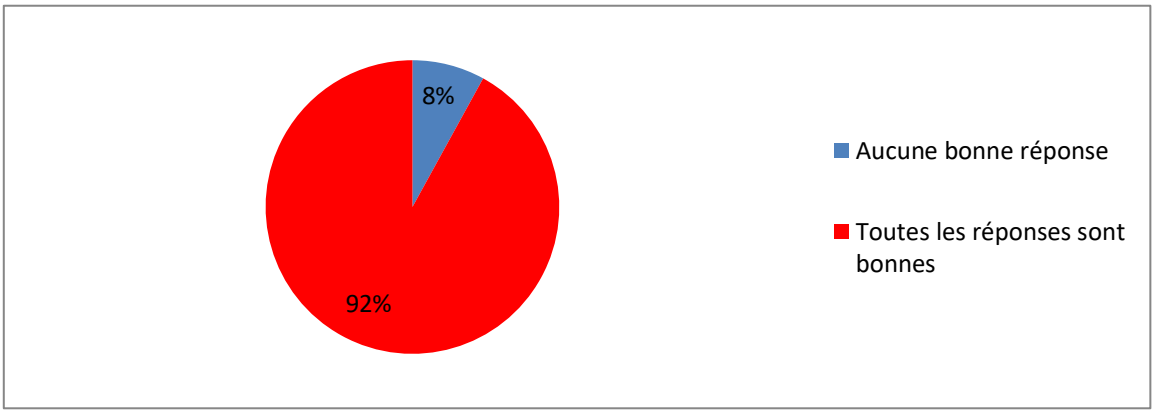
2.3.3. Quelle(s) est(sont) la(les) conséquence(s) négative(s) que peut susciter le processus de la décentralisation dans les collectivités territoriales en RDC ?

A cette question, nous avons proposé aux enquêtés les réponses ci-après :

- la non réalisation des missions des collectivités territoriales ;
- l'inefficacité des actions des collectivités territoriales ;
- le dysfonctionnement des collectivités territoriales ;
- le désintéressement de la population aux affaires politiques ;
- la grogne sociale ;
- toutes les réponses sont bonnes ;
- aucune bonne réponse.

La quantification de ces réponses se présente de la manière ci-après :

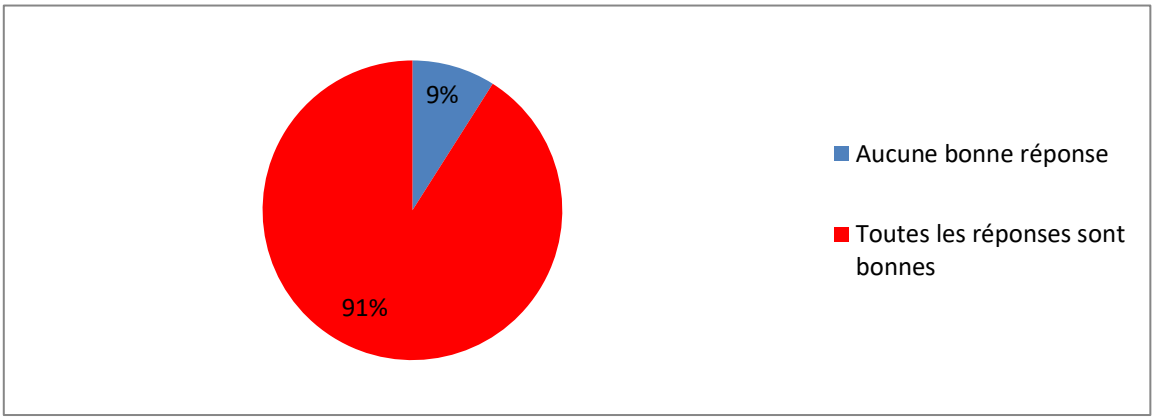
a. Pour la Commune de Lemba



De cette figure, il se dégage clairement que le processus de la décentralisation a des conséquences négatives considérables. En effet, 92% de fonctionnaires croient en toutes

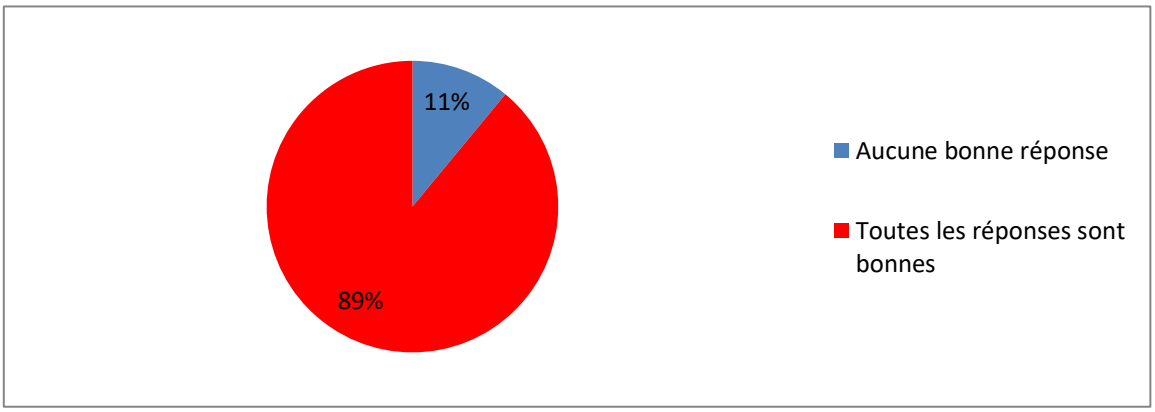
les réponses que nous leur avons proposées, c'est-à-dire que le processus de la décentralisation a pour conséquences : la non réalisation des missions des collectivités territoriales, l'inefficacité des actions des collectivités territoriales, le désintéressement de la population aux affaires politiques et la grogne sociale. Tandis que 8% n'ont pas eu de bonne réponse.

b. Pour la Commune de Makala



Le constat reste le même en lisant ce diagramme circulaire. 91% de fonctionnaires ont affirmé toutes les réponses proposées, c'est-à-dire qu'ils ont fait leur toutes les conséquences négatives liées au processus de la décentralisation en République Démocratique du Congo. Par ailleurs, 9% d'enquêtés n'ont pas eu de réponse juste.

c. Pour la Commune de Ngaba



De cette figure, il ressort que le processus de la décentralisation a des conséquences négatives considérables. C'est pourquoi, 89% de fonctionnaires ont confirmé toutes les réponses proposées. Par contre, 11% ont dit aucune bonne réponse.

I. RESULTATS DE L'ETUDE

D'une manière globale, l'appréciation de nos enquêtés par rapport au processus de la décentralisation, reste mauvaise. Au regard de l'objectif poursuivi partant des postulats de notre approche, les ETD compte tenu de l'absence des ressources, sont incapables d'atteindre l'objectif pour lequel elle étaient instituées, qui est le développement, absence totale d'une politique d'intégration sociale des différents

groupes, l'incohérence du système par d'ailleurs l'absence de certains organes, etc. pour dire plus, les raisons sont d'autant plus que ce processus en République Démocratique du Congo est parsemé de beaucoup de douleurs d'enfantement, à savoir :

- Manque de volonté politique ;
- Attentisme des pouvoirs provincial et local ;
- Difficulté d'adhésion de la population ;
- Impatience de la population ;
- Velléité ethnique ;
- Incivisme fiscal ;
- Manque de personnel qualifié.

Sur le plan économico-financier

a. ***Pour la commune de Lemba***

Le total général des recettes réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2015 s'élève à 220.120.420 FC contre la situation linéaire de 1.145.281.070 FC, soit un taux de réalisation de 19.2%.

S'agissant des recettes propres de la commune urbaine de Lemba au cours de l'exercice 2015, elles s'élèvent à 210.120.420 FC contre la situation linéaire de 283.839.974 FC, soit un taux de réalisation de 74%.[10]

Et, la commune de Lemba n'a été rétrocédée qu'une seule fois, à la date du 30 avril 2015, pour un montant total de 10.000.000 FC contre 808.444.096 FC attendu, soit un taux de subvention de 1.2%.

Le total général des dépenses exécutées au cours de l'exercice 2015 s'élève à 220.856.720 FC contre la situation linéaire de 1.145.724.244 FC, soit un taux d'exécution de 19.2%.

Les dépenses courantes ont été de l'ordre de 89.384.120 FC contre la situation linéaire de 1.036.837.344 FC, soit un taux d'exécution de 8,62%.

Du montant de 10.000.000 FC de la rétrocession, l'affectation des dépenses se fait de la manière suivante : 20% pour le fonctionnement, 30% pour la salubrité et 50% pour l'investissement. A préciser aussi que, la lettre portant instruction de la répartition du montant de la rétrocession, de Monsieur le gouverneur de la ville province de Kinshasa, n'a pas été transmise à cet exercice budgétaire 2015 comme d'habitude.

b. ***Commune de Ngaba***

Le total des recettes réalisées à la hauteur de 66.482.550 FC représente 11% des assignations budgétaires (prévisions budgétaires) pour l'exercice 2015, soit 512.906.865,89 FC.

[10]Rapport budgétaire de la commune de Lemba pour l'exercice 2014-2015.

Localement, la commune a recouvré 56.482.550 FC, soit 45% des assignations de l'ordre de 123.656.004,5 FC, tandis que, contre 389.250.863,9 FC attendus de la rétrocession, la commune n'a reçu que 10.000.000 FC, soit 2,5%[11]

*c. **Commune de Makala***

La commune de Makala pour l'exercice 2012-2013, a réalisé un montant de 81.375.360. FC contre une situation linéaire de 1.795.667.537 FC, soit un taux de réalisation de 4,54%.

Les recettes propres s'élèvent à un montant de 65.375.360 FC, contre une situation linéaire de 225.340.251 FC, soit un taux de réalisation de 29%. La commune a reçu une rétrocession de 16.000.000 FC contre une situation linéaire de 1.570.327.286 FC, soit un taux de réalisation de 1,02%. Le budget de la commune comprend les dépenses ordinaires ou dépenses courantes et les dépenses en capital ou dépenses d'investissements[12].

CONCLUSION

Au terme de cette étude sur les défis de la décentralisation de Kinshasa, il importe de retenir que beaucoup restent encore à faire. En effet, les faiblesses sont de loin supérieures aux acquis. Il s'agit ni plus ni moins d'un processus abandonné à son seul triste sort. Si à Kinshasa, les communes se trouvent à cet état, à combien plus forte raison à l'intérieur du pays ?

Les entités accusent des retards très énormes qui ne leur permettent pas de décoller. Sur tous les plans, il y a un retard soit entretenu au profit d'un groupe, soit ignoré par la classe dirigeante.

On ne peut pas comprendre qu'une entité puisse tenir ses politiques de développement avec 220.120.420 FC contre une situation linéaire de 1.145.281.070 FC. Pour la commune de Lemba, on peut comprendre un peu, mais pas dans les deux autres. Comment expliquer que seulement 10.000.000 Fc soient versés à titre de rétrocession en lieu et place de 808.444.096 FC ?

Dans la commune de Ngaba, la situation est pire que dans les autres. 66.482.550 FC contre une situation linéaire de 512.906.865 FC dont 10.000.000 FC de rétrocession contre une situation linéaire de 389.250.863 FC. Comment peut-elle penser à une quelconque action allant dans le sens d'assainir ne fut-ce que l'environnement ? Tout cela sera utilisé dans les dépenses de fonctionnement.

La même situation dans la municipalité de Makala, cette dernière avait recouvert 65.375.360 FC, contre une situation linéaire de 225.340.251 FC des ressources propres plus 16.000.000 FC de la rétrocession contre une situation linéaire de 1.570.327286 FC.

[11] Rapport budgétaire de la commune de Ngaba pour l'exercice 2015-2016.
[12]Rapport budgétaire de la commune de Makala, exercice 2012-2013.

Par cette stratégie « AGIL », nous proposons d'abord l'élaboration d'un plan de développement local par les collectivités territoriales concernées, le respect des textes régissant les entités territoriales décentralisées, respect des montants à rétrocéder selon la loi, le respect du secteur de recouvrement des taxes de la collectivité territoriale, de la province ou du gouvernement central, arrêt de toute immixtion dans les activités locales des provinces et du gouvernement central, la libre gestion des fonds rétrocédés à la communauté locale, l'intégration par la socialisation politique de toutes les couches sociales dans le processus décisionnel, la lutte contre la délinquance juvénile, contre l'insécurité gage de tout progrès, l'élimination de toute forme de discrimination, la lutte contre la corruption, le vol, le détournement, la concussion, etc.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBY. J-M., *Les institutions administratives,* Paris, Dalloz, 1989
- DEHOUMON. P., Formes Traditonnelles et contemporaines de participation locale et d'autonomieen Afrique, Johanesbourg, éd. FKA, 1977.
- GONTCHAROFF, G., *Connaissance des Institutions Publiques. Repères à l'usage des acteurs sociaux,* Paris, L'Harmathan, 2005.
- MASPENTHIOL et LAROQUE., *La tutelle Administrative*, Paris, Sirey, sd.
- NGOMA BINDA., (sous dir), *Pour une démocratie fédéraliste au Zaire*, kinshasa, Ed. IFED, 1992.
- NGOMPER ILUNGA, R.., *Sociologie générale, Kinshasa*, Ed. APRE, 2016
- *Rapport budgétaire de la commune de Lemba de l'exercice 2014-2015.*
- *Rapport budgétaire de la commune de Makala, exercice 2012-2013*.
- Rapport budgétaire de la commune de Ngaba pour l'exercice 2017-2018.
- VINCENT, L., *Décentralisation, Politique publique et Relation du pouvoir, Montréal, les presses de l'Université de Montréal, 2001, collection politique et économie*.
- VUNDWAWE TE PEMAKO, F., *« L'Administration publique instrument du pouvoir et pilier de l'Etat* », in Cahier du Potentiel, Kinshasa, janvier-février 2003